



INSTRUCTIONS DE COURSE

REGATE DUOS

21 et 22 Février 2026

Grade 5A

ATTENTION :

**Ces Instructions de Course sont un complément des IC type
présentes dans le livret du coureur sur le site SORACAGDE.COM**

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 . R E G L E S

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).

2 . MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3 . COMMUNICATION AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est la vitrine au 1^{er} étage du centre nautique, ou bien, ils seront également mis en ligne à l'adresse soracagde.com
- 3.2 Le PC course est situé au centre nautique. A défaut sur le bateau du comité de course.
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal **VHF canal 8**.

4 . SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au centre nautique.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 4.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter le port ». Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins de 60 minutes après l'envoi du pavillon D ».

5 . DROITS A PAYER

Les droits requis sont indiqués sur le site SORACAGDE.COM au moment de l'inscription.

6 . PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Samedi 21 Février 2026
12h00 : Confirmation des inscriptions des bateaux au club, signature de la fiche d'autocontrôle de l'équipement et rafraîchissement
12h30 : Briefing au centre nautique
13h45 : Mise à disposition sur l'eau.
- 6.2 Dimanche 22 Février 2026
09h00 : Café
09h30 : Briefing
10h45 : Mise à disposition sur l'eau
17h00 ; Résultats et rafraîchissement



7 . PAVILLON DE CLASSE

Le pavillon de classe est le guidon de la SORAC.

8 . ZONES DE COURSE

La zone de course est comprise dans la bande côtière allant des parcs de Gruissan à Sète à une distance de moins de 6 miles des côtes.

9 . LES PARCOURS

- 9.1 Les zones de parcours sont décrites en annexe à ces IC. Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire le cap et la longueur approximative du premier bord du parcours.
- 9.2 Le parcours à effectuer est présenté au briefing.
Il est précisé l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté sur lequel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.3 Parcours Côtiers : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie les Signaux de course).
- 9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en annexe PARCOURS.
- 9.5 Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32).

10 . MARQUES

- 10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Dégagement	Changement de parcours	Arrivée
Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune

- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11 . ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en annexe ZONES DE COURSE.

12 . LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrême bâbord OU une bouée marque de départ à l'extrême bâbord.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 8, au minimum une minute après le signal de départ. Ceci modifie la RCV 29.1. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 8 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction, ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2.



12.5 Procédure de départ :

Selon la règle 26, rappelée ci-dessous :			
Minutes avant le signal de départ	Signal Visuel	Signification	Signal sonore
5'	Guidon du Club ou pavillon défini au briefing	Signal d'avertissement	Un
4'	Pavillon P ou I ou Z ou U ou Noir cf. règle 30 des RCV	Signal Préparatoire	Un
1'	Affalé du signal préparatoire	Une minute	Un long
0'	Affalé du signal d'avertissement des 5'	Départ	Un

1 3 . CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque Jaune ou déplacera la ligne d'arrivée, et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

1 4 . L'ARRIVÉE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

1 5 . SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

1 6 . TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivant :

Classe	Parcours	Temps limite pour finir après le 1 ^{er} du groupe
Osiris	Construit temps	30 minutes
Osiris	Côtier temps	1 heure

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 30 minutes ou 1 heure après le premier bateau du groupe ou du regroupement de groupe, ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau du groupe a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai DNF sans instruction.



1 7 . DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque groupe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
Cela modifie la règle RCV 60.3b
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au centre nautique ou sur le site de la sorac.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au centre nautique. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

1 8 . CLASSEMENT

- 18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
 - (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
 - (b) Quand 3 à 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
 - (c) Quand 6 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps ou temps sur distance.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

1 9 . REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place. Il peut être réalisé par VHF canal 8
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le 8.
- 19.4 Utilisation du Bout dehors :
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

2 0 . REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course.
Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

2 1 . CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
[DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 1 heure avant son signal d'avertissement.

2 2 . BATEAUX OFFICIELS

En aucun cas les détritus ne sont jetés par-dessus bord. Ils peuvent éventuellement être placés à bord des bateaux officiels.

2 3 . EVACUATION DES DETRITUS

Les détritus peuvent être placés à bord des bateaux officiels.



2 4 . LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

2 5 . PRIX

Des prix peuvent être décernés.

Organisation et arbitrage

Président de la SORAC :

Alain RIGAULT

Président (e) du Comité de Course :

Hélène Anne MATEO

Comité-adjoint de course

Marc LEGAY

Président du Jury :

Henri ROQUES ou autre

Responsables engagements :

Alain RIGAULT, Marc LEGAY

Responsable informatique :

Marc LEGAY

Commissaires aux résultats :

Eric MIOT, Alain POL



ANNEXES AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

PRINCIPALES BOUÉES REMARQUABLES ET MARQUES DE PARCOURS SORAC

Points GPS

C = Cardinale B = bouée

N°	Désignation	Latitude N.			Longitude E.		
		D°	Mn.	Mil.	D°	Mn.	Mil.
L	B. Lauze	43	16	000	3	31	000
C	B. Conque	43	16	300	3	31	500
1	C. Sud de Brescou	43	15	501	3	30	102
2	C. Ouest Parc conchylicole	43	16	700	3	32	750
3	C. Nord Parc conchylicole	43	20	750	3	38	200
4	C. Est Parc conchylicole	43	19	600	3	39	700
5	C. Sud Parc conchylicole	43	15	560	3	34	400
6	C. Ouest chenal Marseillan	43	18	100	3	34	600
7	C. Nord chenal Marseillan	43	18	400	3	34	950
8	C. Sud chenal Marseillan	43	16	950	3	36	200
9	C. Est chenal Marseillan	43	17	200	3	36	500
10	B. Valras	43	14	550	3	18	100
11	B. Grau d'Agde	43	16	650	3	27	000
12	B. Rochelongue	43	16	150	3	27	700
13	B. Port Ambonne	43	17	000	3	32	150
14	B. Marseillan	43	18	600	3	33	800
15	B. Large Richelieu	43	14	900	3	28	100
18	B. Sud Brescou	43	15	200	3	30	000
19	B. Large du Cap d'Agde	43	15	230	3	32	390

Description :

Dans les descriptions des parcours lors du briefing, les passages des marques sont définis par leur n° et leur sens de passage (ex : '1t' signifie virer la marque 1 en la laissant à tribord, '2b' signifie virer la marque 2 en la laissant à bâbord).

Leur position GPS précise est donnée sur le tableau. Cependant, cette position peut légèrement différer lors du mouillage de la bouée. Selon les conditions météo le comité de course peut rajouter des bouées, elles seront alors bien définies lors du briefing.

Les marques 2 à 9 sont des perches ou bouées cardinales ou latérales.

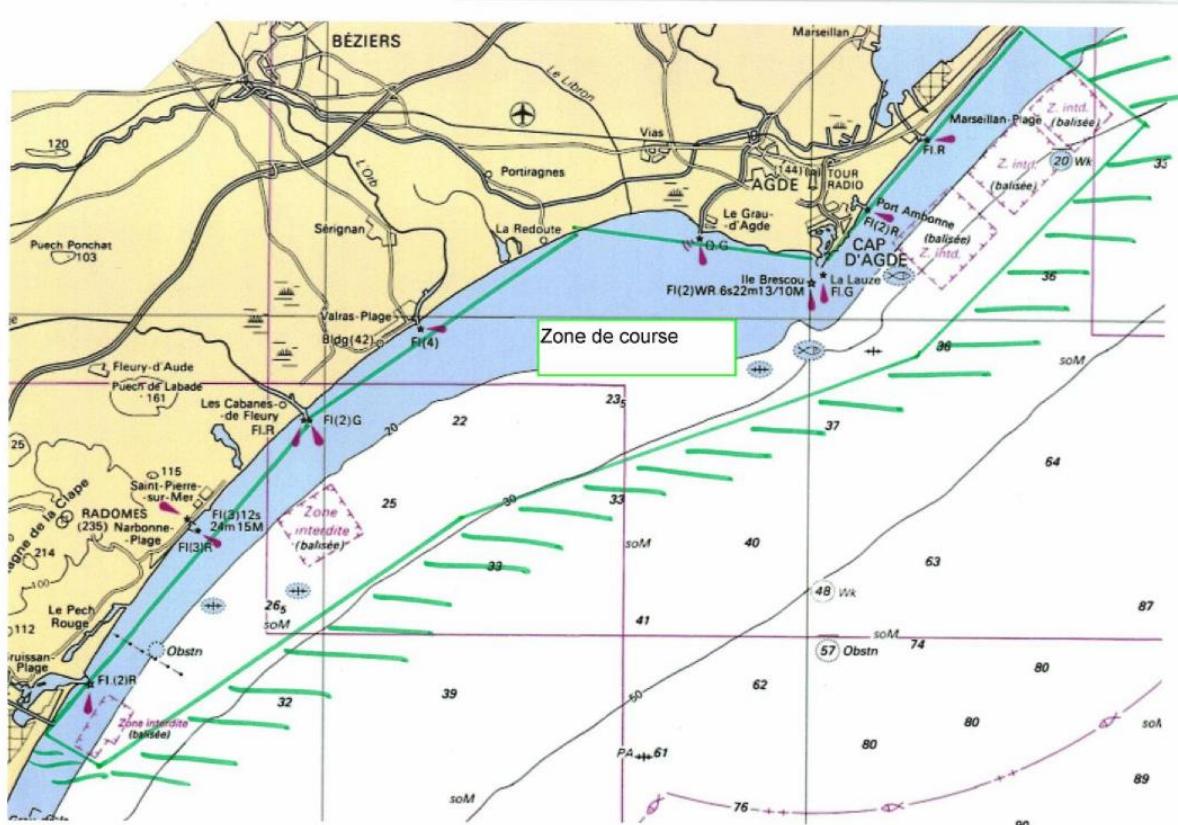
Leur contournement doit se faire impérativement dans une zone de 3 longueurs de bateau maximum.

Bouée de dégagement :

L'envoi du pavillon 'D' sur le bateau Comité signifie qu'une bouée de dégagement a été mouillée. Envoyé seul, il indique que cette bouée est à laisser à bâbord. Le pavillon Vert hissé avec le 'D' indique qu'elle doit être laissée à Tribord. Ceci modifie les signaux de course.

ANNEXES AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

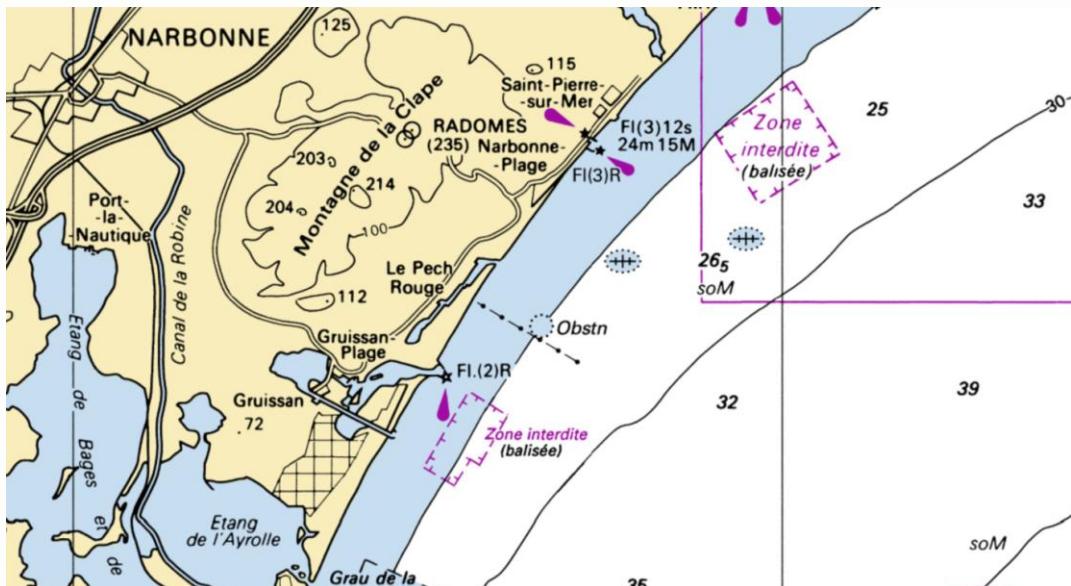
ZONES DE COURSES



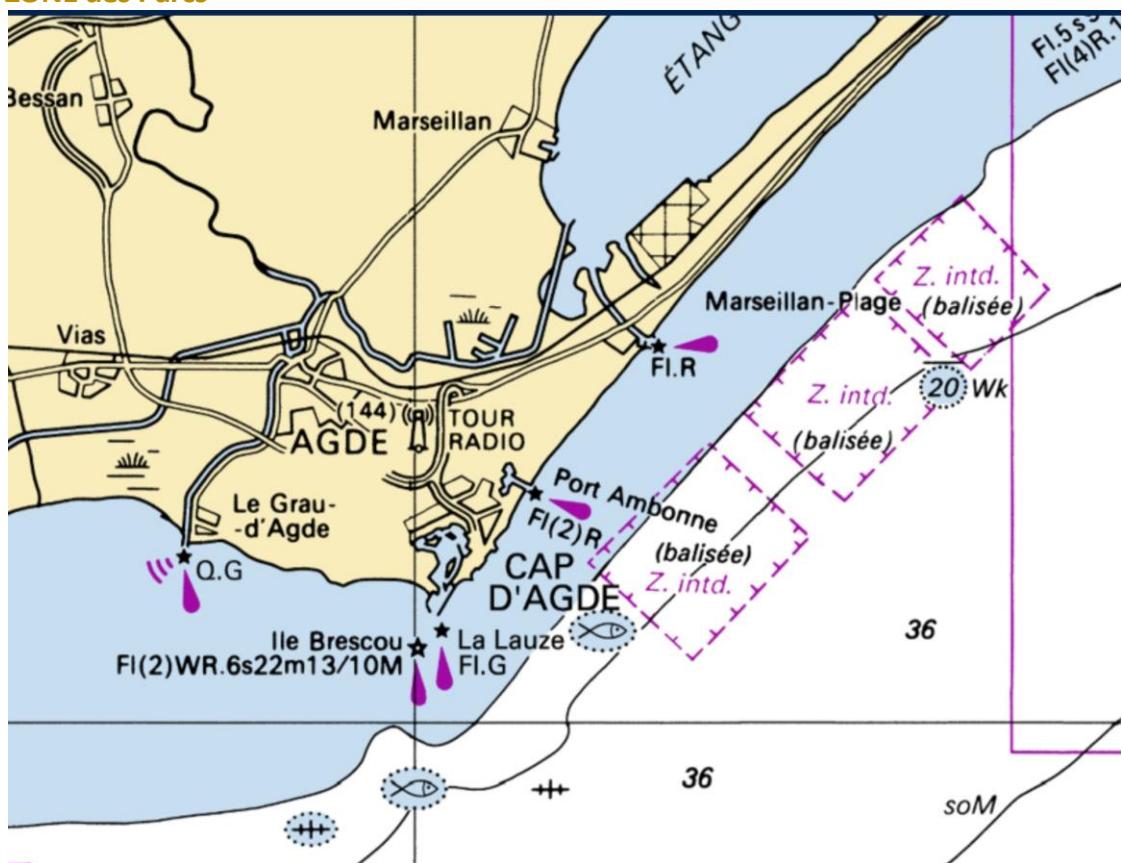
ANNEXES AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

ZONES INTERDITES

ZONE Gruissan Narbonne Valras

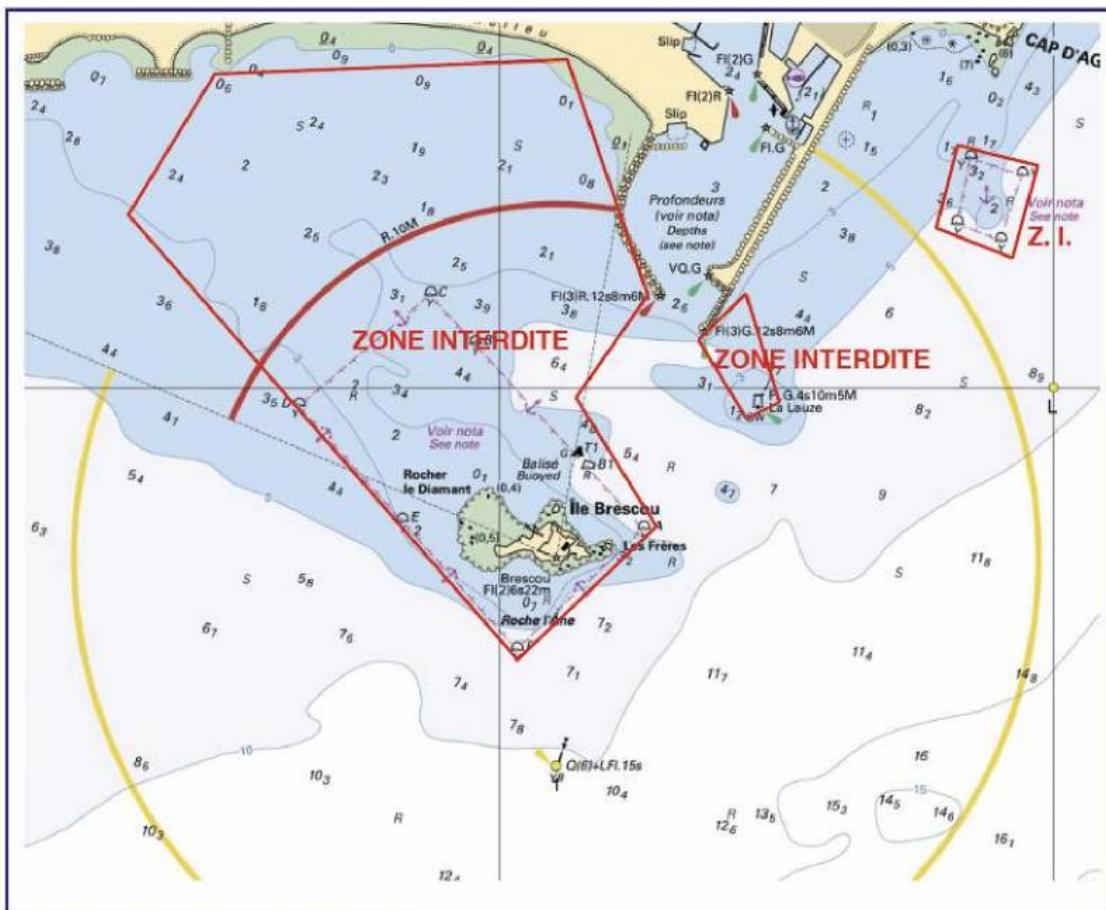


ZONE des Parcs





Zone Brescou et Lauze



ARRETE PREFCTORAL N° 174/2018

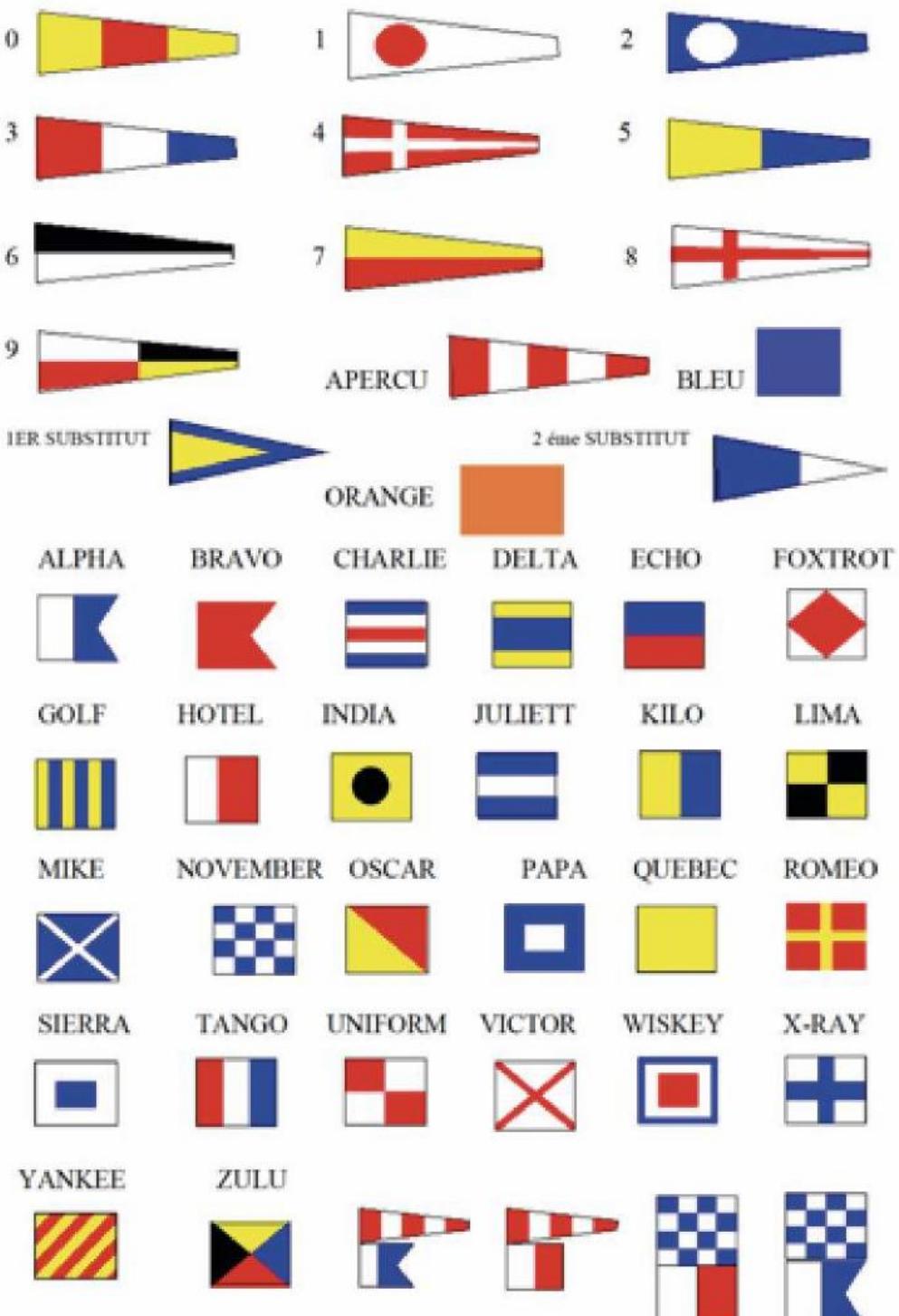
La navigation et le mouillage des navires embarcation et engins de toute nature sont interdits à l'intérieur de trois zones du lotissement de cultures marines définies par une ligne joignant ces points des coordonnées les délimitant et dans le périmètre de 50 m autour de ces zones.

Voir l'arrêté complet et les coordonnées des points délimitant la zone sur le site :

<https://www.premar-mediterranee.gouv.fr/uploads/mediterranee/arretes/1532703244-index-2018-174.pdf>

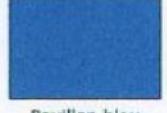
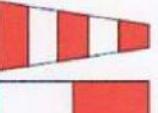
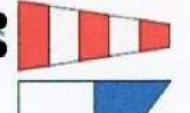
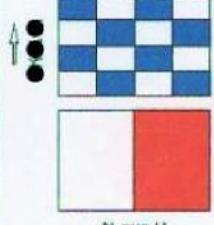
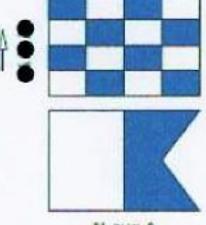
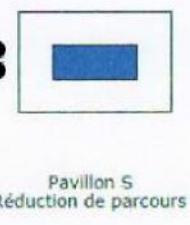
ALPHABET MARITIME INTERNATIONAL

PAVILLONS



LES SIGNAUX DE COURSE

PAVILLONS ET SIGNAUX SONORES

signal sonore			
RECAPITULATIF DES PRINCIPAUX PAVILLONS DE REGATE			
 Aperçu Retard ou arrêt de procédure Affalé 1mn avant envoi signal d'avertissement	 Pavillon orange Ligne départ et d'arrivée 10mn au - avant le signal d'avertissement en cas de reprise de courses	 5 minutes Pavillon de série Signal d'avertissement pour la série devant prendre le départ	 4 minutes Pavillon P Etre sous la ligne au moment du départ Retour sous la ligne si le départ a été anticipé
 4 minutes Pavillon I Interdiction de franchir la ligne de départ dans la dernière mn Retour par l'extérieur	 4 minutes Pavillon Z Pénalité de 20% sur les points de la manche si le départ a été anticipé	 4 minutes Pavillon noir Disqualification pour la manche en cas de départ anticipé suivant la règle de la minute	 1 minute Pavillon X Rappel individuel si un ou plusieurs concurrents identifiés en cas de départ anticipé
 1er substitut Rappel général si plusieurs concurrents non identifiés en cas de départ anticipé	 Pavillon bleu Arrivée Noter le numéro de voile plus l'heure d'arrivée en cas de temps compensé	 Aperçu sur H Courses retardées Instructions à terre	 Aperçu sur A Plus de courses aujourd'hui Retour à terre
 N sur H Courses annulées Instructions à terre	 N sur A Courses annulées Plus de courses aujourd'hui	 Pavillon N Les courses en cours sont annulées Rejoignez la ligne de départ	 Pavillon S Réduction de parcours
 chaque coureur Pavillon C Parcours modifié +/- ou nouveau cap pour atteindre la marque suivante	 chaque coureur Pavillon M Signale qu'une marque manquante a été remplacée	 Pavillon L A terre : avis affiché pour les concurrents En mer : venez à proximité ou suivez ce bateau	 Pavillon Y Équipement de flotabilité obligatoire
 Pavillon du club	 Flamme numélique 1 Flamme numélique 2 Flamme numélique 3 Flamme numélique 4	 Flamme numélique 1	 Flamme numélique 2